



**Maison
des femmes**

—
**Dossier de
mécénat**





Sommaire

1.	ÉTAT DES LIEUX.....	2-4
2.	LA MAISON DES FEMMES	5-10
3.	POURQUOI DEVENIR MÉCÈNE ?	11-12
4.	POUR VOUS REMERCIER DE VOTRE ENGAGEMENT.....	13-16
5.	ILS SOUTIENNENT LA MAISON DES FEMMES.....	17-18
6.	NOUS CONTACTER	19

1. État des lieux

un constat accablant, une prise de conscience collective

1. État des lieux

un constat accablant, une prise de conscience collective

Les violences subies par les femmes constituent l'une des violations des droits humains les plus répandues et les plus persistantes dans le monde.

Elles se manifestent dans toutes les sphères de la vie, sous toutes leurs formes, dans toutes les classes sociales et à tous les âges.

En France¹:

➤ Près de 200 000 femmes

ont été victimes de violences sexistes et sexuelles en 2020.

➤ 207 743 victimes de violences conjugales

En 2021, les services de polices et de gendarmerie ont enregistré 207 743 victimes de violences conjugales (87 % de femmes) soit une augmentation de 21 % par rapport à 2020.

➤ environ 15 %

des femmes victimes déposent plainte.

➤ 38,5 % des femmes

déclarent avoir été victimes de comportements sexistes et sexuels au travail au moins une fois dans leur vie professionnelle.

¹ Source : Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) de la direction générale de la cohésion sociale. Chiffres clés : www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr
« Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » – Édition 2022 – Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

1.



Offrir aux femmes victimes de violences une prise en charge globale (médico-psycho-sociale et juridique) est devenue indispensable.

Il s'agit de leur proposer un lieu pour les soins nécessaires, un accompagnement personnalisé et la possibilité de s'extraire du cycle des violences.

Depuis 2016, 12 Maisons des femmes ont d'ores et déjà vu le jour sur le territoire national et d'autres sont en cours de développement.

A Lyon, la Maison des femmes ouvrira ses portes au premier trimestre 2024.

2. La Maison des femmes

2. La Maison des Femmes

Manifeste

Ce projet naît grâce à la dynamique locale de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Porté par les différents acteurs institutionnels et associatifs de notre territoire, il s'inscrit également dans une stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette nouvelle Maison des femmes sera **un lieu d'accueil et de prise en charge dédié aux femmes victimes de violences.** Anonyme, gratuit et confidentiel, la prise en charge et l'accompagnement de ces femmes seront assurés par des professionnels qualifiés. Au quotidien, ils s'engageront à les informer, les orienter, les soigner et les accompagner dans leurs parcours de soins et leurs démarches administratives, juridiques et judiciaires.

Pour la Maison des femmes, la priorité sera d'**apporter une aide concrète et complète aux femmes victimes de violence.**

L'enjeu est de leur proposer au sein d'un même lieu un parcours de soins pluridisciplinaires et un accompagnement personnalisé dans un contexte sécurisant, attentif et apaisé.

Cette prise en charge globale s'articulera ici autour de 3 piliers :

-  **Prévenir**
-  **Soigner**
-  **Accompagner**

1. Prévenir

 La Maison des femmes est **un centre de ressources et de documentation associé à un Observatoire** qui poursuivent trois missions :

- 1.** Informer, sensibiliser et mener des actions de prévention auprès des acteurs du territoire
- 2.** Proposer une expertise territoriale sur les violences sexistes et sexuelles
- 3.** Être un acteur du plaidoyer à l'échelle locale et nationale

2. Soigner

« Nous souhaitons proposer aux femmes victimes de violences une structure leur offrant une prise en charge globale et pluridisciplinaire en lien avec les associations, adaptée aux rythmes et aux besoins de chaque femme, et ainsi leur donner l'accès aux ressources essentielles pour se réapproprier leur vie. »

L'équipe médicale des HCL

La Maison des femmes, située au sein de l'hôpital, est une **structure de soins pluridisciplinaires**. Elle proposera des parcours adaptés à chaque situation. Elle offrira ainsi une prise en charge médicale et paramédicale globale aux femmes victimes de toutes formes de violences :

- Physiques
- Psychologiques
- Verbales
- Sexuelles
- Économiques
- Administratives

Dans tous types de contextes :

- Au sein du couple
- Dans la sphère familiale
- Au travail
- Dans l'espace public
- Sur Internet

L'équipe médicale chargée d'élaborer le projet médico-soignant est composée de **4 médecins des Hospices Civils de Lyon** :



Dr Marion CORTET : gynécologue



Dr Nathalie HOEN : gynécologue



Dr Marion DELBOSCO : médecin généraliste



Dr Edouard BONTOUX : médecin légiste

› De nombreux professionnels et professionnelles de santé interviendront au sein de la Maison des femmes : gynécologues, médecins légistes, psychiatres, infirmières, sages-femmes, aides-soignantes, psychologues...

« En lien étroit avec la Maison des femmes, les associations spécifiques du territoire (VIFFIL - SOS Femmes, CIDFF, Planning familial, Filactions, le Mas, les Orchidées Rouges, l'Amicale du Nid, le Mouvement du Nid, Cabiria et Solidarité femmes beaujolais) mettent à profit leurs compétences et leurs expertises pour proposer un parcours d'accompagnement médico-social, social et juridique personnalisé et adapté aux femmes victimes de violences. »

Le collectif des associations partenaires

3. Accompagner

 **La Maison des femmes est un lieu d'accueil, d'accompagnement et de soutien.** La prise en charge proposée au sein de la Maison des femmes n'est pas seulement médicale, mais également sociale, psychologique et juridique. Des professionnels et des professionnelles du secteur associatif, des assistantes sociales, des conseillères conjugales et familiales, des juristes permettront une prise en charge globale des femmes victimes de violences.

Chaque femme bénéficiera alors d'un accompagnement personnalisé, adapté à sa situation, son rythme et ses besoins. Cet accompagnement pourra être à la fois individuel et collectif grâce à des groupes de paroles et des ateliers, rendez-vous individualisés, permanences assurées par des associations.

B. Chronologie du projet



*L'ouverture de la Maison des femmes à la période prévue est conditionnée à la collecte des fonds attendus. Le projet est en phase de bouclage de financement.

3. Pourquoi devenir mécène ?

3. Pourquoi devenir mécène ?

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est **un enjeu de société majeur qui nous concerne toutes et tous**.

Pour lutter contre les phénomènes de violence faites aux femmes et améliorer leur prise en charge, **nous avons besoin de l'engagement du secteur public comme des partenaires privés**.

C'est pourquoi, la Maison des femmes fait appel à la générosité des professionnels et des particuliers pour soutenir le projet aux côtés des financements publics déjà obtenus, afin d'accroître son développement et ses actions.

Devenir mécène de la Maison des femmes, c'est :

-  **Inscrire votre entreprise dans une démarche citoyenne** en participant à un projet d'ampleur nationale ancré sur le territoire lyonnais,
-  **Exprimer vos valeurs** et votre engagement pour une cause universelle,
-  Valoriser une marque employeur **en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes** et **contre les violences sexistes et sexuelles**,
-  **Développer une culture d'entreprise positive** parmi vos collaborateurs et susciter des prises de conscience,
-  **Faire partie d'un réseau de partenaires engagés** : instaurer un dialogue permettant de vous ancrer localement et d'entrer en relation avec des interlocuteurs publics et privés qui partagent votre engagement.

4. Pour vous remercier de votre engagement

4. Pour vous remercier de votre engagement

A. Niveaux de mécénat

Niveau de partenariat	Donateur	Bienfaiteur	Mécène	Grand Mécène
Montant de don (à partir de)	5 000€	15 000€	30 000€	50 000€
Entreprises : coût réel du don après déduction fiscale	2 000€	6 000€	12 000€	20 000€
Particuliers : coût réel du don après IR	1 700€	5 100€	10 200€	17 000€
Particuliers : coût réel du don après IFI	1 250€	3 750€	7 500€	12 500€

ENTREPRISES : La Maison des Femmes est un projet d'intérêt général. En tant que mécène, vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt, correspondant à 60% de la valeur de votre don**, dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires annuel hors taxe (CGI art. 238 bis).

PARTICULIERS : En faisant un don, vous bénéficiez d'une **réduction de vos impôts sur le revenu (IR) à hauteur de 66% des sommes versées**, dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable. Si le plafond de 20% des revenus est dépassé, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les 5 années suivantes. Vous pouvez également soutenir le projet avec un **don déductible à 75% de votre impôt sur la fortune immobilière (IFI)** dans la limite maximale de 50 000€.

4. Pour vous remercier de votre engagement

B. Tableau des contreparties

	Niveaux d'engagement	Donateur	Bienfaiteur	Mécène	Grand mécène
Communication	Mention sur le site internet de la Ville de Lyon	✓	✓	✓	✓
	Présence de votre logo sur le panneau de remerciements à l'entrée de la Maison des Femmes	✓	✓	✓	✓
	Mention sur le site internet de la Maison des Femmes		✓	✓	✓
	Remerciements dans le rapport d'activité / dossier bilan du projet			✓	✓
	Mention dans le dossier de presse de l'inauguration			✓	✓
	Présence de votre logo sur la brochure de présentation du projet à destination des prescripteurs/grand public				✓

4. Pour vous remercier de votre engagement

B. Tableau des contreparties

Animations et relations publiques

Niveaux d'engagement	Donateur	Bienfaiteur	Mécène	Grand mécène
Mise à disposition d'un kit de communication	✓	✓	✓	✓
Invitation aux temps de relations publiques de la Ville de Lyon	✓	✓	✓	✓
Invitation à la réunion bilan des mécènes du projet de la Maison des Femmes	✓	✓	✓	✓
Intervention du porteur de projet auprès des collaborateurs de votre entreprise		✓	✓	✓
Invitation à l'inauguration du projet			✓	✓
Mise à disposition d'un lieu réceptif municipal pour vous et vos collaborateurs (ex : salle Molière)				✓

5. Ils soutiennent la Maison des Femmes



La Maison des femmes est un projet qui réunit de nombreux partenaires, tous mobilisés pour offrir une meilleure prise en charge aux femmes victimes de violences dans le Rhône.

La Maison des Femmes a vocation à travailler en synergie avec l'ensemble des acteurs déjà actifs sur le territoire dans le champ des violences faites aux femmes.

Ce projet est actuellement co-porté par la Ville de Lyon et les Hospices Civils de Lyon, en collaboration et en liens étroits avec la Métropole de Lyon, la Préfecture du Rhône, l'ARS, la Caf du Rhône et le secteur associatif.

Des partenaires publics se sont d'ores et déjà engagés pour permettre l'ouverture de la Maison des Femmes dans les prochains mois : les Hospices Civils de Lyon, l'ARS, la Caf du Rhône, la Préfecture du Rhône, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon. D'autres soutiens publics sont en cours d'élaboration.

Des mécènes sont également à nos côtés, à l'instar de l'agence Arxama qui a conçu et réalisé cette plaquette.

5. Ils soutiennent la Maison des Femmes

Nos partenaires

Nos partenaires institutionnels



Nos partenaires associatifs



Nos mécènes



6. Contact

Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à solliciter :

Manon BARRET

Mission Mécénat
Partenariats entreprises

+33 7 65 15 10 35

+33 4 72 10 17 48

manon.barret@mairie-lyon.fr

Mission Mécénat

Ville de Lyon

mecenat@mairie-lyon.fr